



RÈGLEMENT PARRAINAGE

ARTICLE 1 : ORGANISATEUR DE L'OPERATION DE PARRAINAGE ET OBJET DU PRESENT REGLEMENT

STARTEVO, établissement de formation de la Chambre de Commerce et d'Industrie de région Hauts De France, dont le siège social se situe à Saint-Omer, 3 avenue de Rome ZI du Brockus, Représenté par son Directeur Monsieur Arnaud VASSEUR, organise une opération de parrainage dans les conditions et modalités définies au présent règlement.

ARTICLE 2 : CARACTERISTIQUES DE L'OPERATION DE PARRAINAGE ET ACCEPTATION

Le parrainage consiste pour une personne physique de plus de 15 ans « le parrain » à recommander à STARTEVO une ou plusieurs personnes « le ou les filleuls » ayant qualité soit d'employeur, soit de candidat primo alternant* souhaitant s'engager dans un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation (ci-après contrat d'alternance).

*les alternants redoublants sont exclus du parrainage.

La recommandation est effectuée de la manière suivante :

Le parrain devra s'être assuré au préalable avoir informé le filleul de l'utilisation des données le concernant dans le cadre de l'opération de parrainage.

Avant la signature du contrat d'alternance, les coordonnées du parrain devront être connues et ajoutées sur la fiche de renseignements.

Pour chaque contrat conclu assorti d'une période d'essai concluante entre l'employeur et l'alternant, le parrain est récompensé d'une carte cadeau multi-enseignes d'une valeur de 50€.

En participant au parrainage, les parrains acceptent sans réserve les dispositions du présent règlement. STARTEVO CCI HDF se réserve le droit de suspendre, de modifier ou d'abandonner l'opération de parrainage à tout moment sans que sa responsabilité soit engagée, moyennant une information préalable sur le site internet STARTEVO www.startevo.fr.

ARTICLE 3 : FONCTIONNEMENT

Pour toute personne qui souhaite parrainer, la démarche est simple. Le parrain veille à ce que l'employeur et le candidat alternant signe un contrat d'alternance et que cet engagement dure au minimum le temps de la période d'essai.

A l'issue de la période d'essai concluante, le parrain recevra le bon d'achat.

En aucun cas, le parrainage ne peut être qualifié d'activité professionnelle. Nul ne pourra se prévaloir d'une quelconque relation d'affaires, ni de contrat de travail au titre du présent parrainage.

Dans le cas où un filleul est recommandé par plusieurs parrains, seul le premier parrainage compte.

Toute participation à l'opération de parrainage ne respectant pas les conditions et modalités de participation définies aux présentes, entraîne l'annulation des avantages accordés au titre de l'opération de parrainage.

La responsabilité de STARTEVO CCI HDF ne pourra pas être engagée du fait de l'absence de prise en compte d'une demande de parrainage résultant du non-respect ou de la non-conformité à l'une quelconque des dispositions du présent règlement.

ARTICLE 4 : CONDITIONS POUR ETRE PARRAIN

Pour participer à la présente opération de parrainage, le parrain doit remplir les conditions cumulatives suivantes :

- Être une personne physique âgée de 15 ans et plus ; Pour les mineurs, ils devront être représentés par leur représentant légal.
- ne pas être membre ni salarié de la CCI de région Hauts de France ;
- ne pas être sous-traitant ou partenaire commercial de la CCI de région Hauts de France.

Par ailleurs, nul ne peut se parrainer soi-même.

ARTICLE 5 : RÉCOMPENSE ACCORDÉE AU PARRAIN

Seul le parrain se verra récompensé dans le cadre de ce présent accord, le(s) filleul(s) qu'il s'agit de l'employeur ou de l'alternant ne pourront prétendre à une quelconque gratification.

Le parrainage ne peut être rétroactif et ne sera constitutif de gratification qu'en cas de signature effective d'un contrat d'alternance entre un employeur et un alternant.

Le parrain est bénéficiaire d'un bon d'achat d'un montant de 50,00 € par contrat dans la limite de 3 parrainages maximum sur une période de douze mois courant à compter du premier parrainage. La remise de ce bon a lieu dans un délai de 30 jours suivant la validation de la période d'essai du contrat d'alternance signé par son filleul, contre récépissé signé du parrain et comprenant ses nom, prénom, adresse, téléphone, email.

ARTICLE 6 : PUBLICATION

Le règlement de parrainage est consultable en ligne pendant toute la durée de l'opération de parrainage à l'adresse suivante <https://startevo.fr/parrainage> ou être obtenu par demande écrite à l'adresse suivante : STARTEVO CCI HDF, 3 avenue de Rome, 62500 Saint-Omer.

ARTICLE 7 : DONNÉES PERSONNELLES

En qualité de responsable de traitement, la Chambre de Commerce et d'Industrie des Hauts de France (Siren 130 022 718 00014, 299 Boulevard de Leeds, CS 90028, 59 777 LILLE CEDEX) informe les parrains et leurs filleuls que les données recueillies à l'occasion de la présente opération de parrainage feront l'objet de traitements nécessaires à sa mise en œuvre.

Les données collectées permettront par ailleurs à la CCIR Hauts de France, en se fondant sur la poursuite d'une mission d'intérêt public ou sur la poursuite de ses intérêts légitimes, à vous faire parvenir des offres en lien avec votre activité professionnelle, à vous faire parvenir des

informations et enquêtes à vocation non commerciale, à vous inviter à des événements non commerciaux et à transférer vos données à des partenaires institutionnels de la CCIR pour l'exécution de missions d'intérêt public.

Si vous l'acceptez, vos données seront également utilisées pour vous informer des autres prestations proposées par la CCIR et susceptibles de vous intéresser et/ ou pour vous informer des prestations proposées par des partenaires de la CCIR.

- J'accepte que certaines de mes données soient transmises aux partenaires de la CCI de région Hauts-de-France pour que je puisse bénéficier d'offres commerciales adaptées à mes centres d'intérêts. ATTENTION, si vous êtes mineur, le consentement doit être donné par votre représentant légal.
- Je souhaite être informé(e) des offres de prestations assurées par la CCI de région Hauts-de France et correspondant à mes centres d'intérêts ATTENTION, si vous êtes mineur, le consentement doit être donné par votre représentant légal.

Conformément à la réglementation sur la protection des données personnelles, vous disposez de droits sur vos données personnelles : un droit d'accès, de rectification et, sous certaines conditions, un droit à la portabilité, un droit à l'oubli, un droit à la limitation de traitement. Vous disposez également, le cas échéant, d'un droit d'opposition. Vous avez la possibilité d'exercer vos droits en écrivant au Délégué à la Protection de Données à l'adresse pddp@hautsdefrance.cci.fr. Si vous estimez, après avoir contactés le DPO, que vos droits sur vos données ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés).

Pour en savoir plus sur les traitements de vos données à caractère personnel et sur l'étendue de vos droits, vous êtes invité à vous reporter à la Politique de confidentialité accessible en ligne <https://hautsdefrance.cci.fr/politique-de-confidentialite> .

ARTICLE 8 : LITIGES

Tout litige concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement sera réglé amiablement entre les parties. A défaut d'accord amiable, le litige sera soumis aux juridictions compétentes de Lille. Chaque partie reconnaît avoir reçu son exemplaire du présent règlement et le signe, ce jour.

COORDONNEES ET VISA DU PARRAIN (précédé de la mention « Lu et approuvé » en manuscrit)	COORDONNEES ET VISA DU FILLEUL (précédé de la mention « Lu et approuvé » en manuscrit)
<p>Nom :</p> <p>Prénom :</p> <p>Date de naissance :</p> <p>Adresse :</p> <p>Tél :</p> <p>e-mail :</p> <p>Signature :</p> <p>Pour les parrains mineurs, à compléter par le représentant légal :</p> <p>Nom :</p> <p>Prénom :</p> <p>Adresse :</p> <p>Tél :</p> <p>e-mail :</p> <p>Signature :</p>	<p>Nom :</p> <p>Prénom :</p> <p>Date de naissance :</p> <p>Adresse :</p> <p>Tél :</p> <p>e-mail :</p> <p>Entreprise d'accueil :</p> <p>Signature :</p>

VISA DU CHARGE RELATION APPRENANTS ENTREPRISES:

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » en manuscrit

à, le

Carte remise le : / /

Signature du parrain :